

-----  
**COMPTE-RENDU**

**de la réunion du Conseil de Saint-Louis Agglomération  
qui s'est tenue au Centre de Secours Principal des Trois Frontières à  
Saint-Louis le 20 septembre 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, le 20 du mois de septembre à 18 h 00, les délégués des communes de Saint-Louis, Huningue, Kembs, Blotzheim, Village-Neuf, Bartenheim, Sierentz, Hégenheim, Hésingue, Rosenau, Landser, Hagenthal-Le-Bas, Schlierbach, Leymen, Buschwiller, Attenschwiller, Folgensbourg, Uffheim, Rantzwiller, Wentzwiller, Helfrantzkirch, Michelbach-le-Bas, Ranspach-Le-Bas, Hagenthal-Le-Haut, Michelbach-Le-Haut, Ranspach-Le-Haut, Koetzingue, Steinbrunn-Le-Haut, Kappelen, Waltenheim, Neuwiller, Wahlbach, Magstatt-Le-Bas, Geispitzen, Zaessingue, Knoeringue, Brinckheim, Stetten, Magstatt-Le-Haut, Liebenschwiller, élus pour former le Conseil de Saint-Louis Agglomération, se sont réunis dans l'amphithéâtre du Centre de Secours Principal de Saint-Louis sur l'invitation qui leur a été faite le 14 septembre 2017 par Monsieur Alain GIRNY, Président.

---

**Présents**

**Délégués de Saint-Louis**

- M. Jean-Marie ZOELLE, Maire
- Mme Pascale SCHMIDIGER, Adjointe au Maire
- M. Alain GIRNY, Adjoint au Maire
- Mme Stéphanie GERTEIS, Adjointe au Maire
- M. Bernard SCHMITTER, Adjoint au Maire
- Mme Jocelyne STRAUMANN-HUMMEL, Adjointe au Maire
- M. Philippe KNIBIELY, Adjoint au Maire
- Mme Sandrine WALTER, Conseillère Municipale
- Mme Lola SFEIR, Conseillère Municipale
- Mme Nawal FEGHOUL-FERHATI, Conseillère Municipale

**Délégués de Huningue**

- M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire
- Mme Clarisse GUERNE, Adjointe au Maire
- M. Martin WELTE, Adjoint au Maire
- Mme Christiane ERNY, Adjointe au Maire
- M. Denis ANDOLFATTO, Adjoint au Maire
- M. Patrick STRIBY, Conseiller Municipal

Délégués de Kembs

- M. Gérard KIELWASSER, Maire
- M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint au Maire
- Mme Martine MYOTTE, Adjointe au Maire

Délégués de Blotzheim

- M. Jean-Paul MEYER, Maire
- Mme Sandrine SCHMITT-MEYER, Adjointe au Maire
- M. Lucien GASSER, Adjoint au Maire

Délégués de Village-Neuf

- M. Bernard TRITSCH, Maire
- Mme Isabelle TRENDEL, Adjointe au Maire
- M. Richard ROGOWSKI, Conseiller Municipal

Délégués de Bartenheim

- M. Jacques GINTHER, Maire
- Mme Monique HERRMANN, Conseillère Municipale
- M. Jérôme NOEGLENN, Conseiller Municipal

Délégués de Sierentz

- M. Jean-Marie BELLIARD, Maire
- Mme Catherine BARTH, Adjointe au Maire
- M. Benoît MARICHAL, Conseiller Municipal

Délégués de Hégenheim

- M. Thomas ZELLER, Maire
- Mme Sabine KIBLER-KRAUSS, Adjointe au Maire

Délégué de Hésingue

- M. Gaston LATSCHA, Maire

Délégué de Rosenau

- M. Thierry LITZLER, Maire

Délégué de Landser

- M. Daniel ADRIAN, Maire

Délégué de Hagenthal-Le-Bas

- M. Gilbert FUCHS, Adjoint au Maire

Délégué de Schlierbach

- M. Bernard JUCHS, Maire

Délégué de Leymen

M. Patrick OSER, Maire, jusqu'au point 15

Déléguée de Buschwiller

Mme Christèle WILLER, Maire

Délégué d'Attenschwiller

M. Denis WIEDERKEHR, Maire

Délégué de Folgenschbourg

M. Max DELMOND, Maire

Délégué de Uffheim

M. Christian MARTINEZ, Maire

Délégué de Rantzwiller

M. Clément SIBOLD, Maire

Délégué de Wentzwiller

M. Fernand SCHMITT, Maire

Délégué de Helfrantzkirch

M. Yves TSCHAMBER, Maire

Déléguée de Ranspach-Le-Bas

Mme Catherine TROENDLE, Maire

Délégué de Hagenthal-Le-Haut

M. Pierre PFENDLER, Maire

Délégué de Michelbach-le-Haut

M. André WOLGENSINGER, Maire

Déléguée de Ranspach-Le-Haut

Mme Catherine BUBENDORFF, Maire

Délégué de Steinbrunn-Le-Haut

M. Vincent STRICH, Maire

Délégué de Kappelen

M. Gérard BURGET, Maire

Délégué de Waltentheim

M. Jean-Louis SCHOTT, Maire

Délégué de Neuwiller

M. Alain ESCALIN, Maire

Délégué de Wahlbach

M. André RUEHER, Maire

Délégué de Magstatt-Le-Bas

M. Lucien BRUNNER, Maire

Délégué de Geispitzen

M. Christian BAUMLIN, Maire

Délégué de Zaessingue

M. Roger ZINNIGER, Maire

Délégué de Brinckheim

M. Philippe GINDER, Maire

Délégué de Stetten

M. Jean-Luc MULLER, Adjoint au Maire

Déléguée de Magstatt-Le-Haut

Mme Florence HEITZ, Maire

Délégué de Liebenswiller

M. Hubert MULLER, Maire

A donné procuration :

Délégués de Saint-Louis

Mme Elisabeth GRAVA, Adjointe au Maire, à M. Philippe KNIBIELY  
Mme Françoise DINTEN, Adjointe au Maire, à M. Bernard SCHMITTER  
M. Daniel SCHICCA, Adjoint au Maire, à M. Alain GIRNY  
M. Raymond ECKES, Conseiller Municipal, à M. Jean-Marie ZOELLE  
M. Bernard GEORGE, Conseil Municipal, à Mme Pascale SCHMIDIGER  
Mme Amal HOUDAF, Conseillère Municipale, à Mme Stéphanie GERTEIS

Déléguée de Kembs

Mme Suzanne RUDLER, Adjointe au Maire, à M. Gérard KIELWASSER

Délégué de Blotzheim

M. Philippe PETER, Conseiller Municipal, à M. Daniel ADRIAN

Délégué de Hésingue

M. Daniel LANG, Adjoint au Maire, à M. Gaston LATSCHA

Délégué de Rosenau

Mme Sylviane SPINDLER-LIEGEON, Adjointe au Maire, à M. Thierry LITZLER

Délégué de Michelbach-Le-Bas

M. Henri MATTES, Maire, à Mme Catherine TROENDLE

Délégué de Koetzingue

M. Gérard ARBEIT, Maire, à M. Lucien BRUNNER

Délégué de Knoeringue

M. André UEBERSCHLAG, Maire, à M. Denis WIEDERKEHR

Excusés

Délégués de Saint-Louis

M. Éric WISSLER, Adjoint au Maire

M. Pascal DURATTI, Conseiller Municipal

Déléguée de Hégenheim

Mme Séverine WEIDER-NIGLIS, Conseillère Municipale

Délégué de Leymen

M. Patrick OSER, Maire, à partir du point 16

**Assistent :**

Services de Saint-Louis Agglomération

M. Claude DANNER

Mme Catherine WISS

M. Etienne HEINRICH

M. Fabien LARMENIER

M. Jean-François VUILLEMARD

M. Hubert VAXELAIRE

M. Florian GUTRON

M. Bruno LUSY

Mme Jessica LANG

Mme Virginie MERCIER

M. Girny souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Presse et au public.

-----

Monsieur GIRNY donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2017
2. Approbation du procès-verbal de la séance à huis-clos du 28 juin 2017
3. Fixation des montants des bases minimum de CFE et intégration fiscale progressive de ces montants
4. Dotation de solidarité communautaire
5. Attribution de divers fonds de concours et subventions
6. Budget Principal 2017 - Décision Modificative
7. Attribution de l'indemnité de conseil au comptable public
8. Apport en compte courant d'associé à la Société d'Economie Mixte d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières - Maintien de l'apport pour une durée supplémentaire de 2 ans
9. Domiciliation juridique et commerciale au sein de l'Espace Entreprises "La Pépinière"
10. Convention de prestation de service entre SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et ses communes membres pour la distribution du magazine communautaire
11. Médiathèque « La Citadelle » : convention d'accueil des bibliothécaires volontaires
12. Offre de concours en vue de travaux de sécurisation dans la ZI de Huningue
13. Assainissement : Consultation sur le projet de modification des statuts du SMRA
14. Assainissement : Passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation de branchements particuliers et de petites extensions à raccorder sur le réseau d'assainissement - Période 2017 - 2021
15. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Commune de Bartenheim pour la réalisation des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement du tronçon Est de la rue Saint-Nicolas
16. Service des Déchets Ménagers : Passation d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4)
17. Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2018-2022 de Saint-Louis Agglomération
18. Pilotage de la démarche de labellisation Cit'ergie
19. Adhésion de Saint-Louis Agglomération à la Fédération nationale des SCOT
20. Modification d'un représentant suppléant de Saint-Louis Agglomération auprès de la Commission Consultative de l'Aéroport
21. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 18 janvier 2017
22. Communication de la liste des marchés publics en 2016
23. Divers

Sur la proposition de M. Girny, le Conseil de Communauté désigne M. Fernand SCHMITT, secrétaire de séance, M. Danner et Mme Wiss comme auxiliaires.

-----

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2017**

Rapporteur : M. Girny

Monsieur GIRNY demande si le procès-verbal de la séance du 28 juin 2017 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

-----

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance à huis-clos du 28 juin 2017**

Monsieur GIRNY demande si le procès-verbal de la séance à huis-clos du 28 juin 2017 soulève des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

-----

Rapporteur : M. Girny

## **3. Fixation des montants des bases minimum de CFE et intégration fiscale progressive de ces montants**

La 1<sup>ère</sup> année d'existence d'un nouvel EPCI à FPU, soit 2017 pour SAINT-LOUIS AGGLOMERATION créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les bases minimum de CFE qui s'appliquent sont les bases minimum communales.

A compter de la 2<sup>ème</sup> année d'existence (2018 pour SAINT-LOUIS AGGLOMERATION), pour chaque catégorie de redevables, les bases minimum sont harmonisées au niveau de la moyenne pondérée calculée sur le territoire de l'EPCI, soit pour SAINT-LOUIS AGGLOMERATION :

Montant du chiffre d'affaires ou de recettes	Bases minimum (en valeur 2017)
CA/rec ≤ 10 000 €	503 €
10 000 € < CA/rec ≤ 32 600 €	972 €
32 600 € < CA/rec ≤ 100 000 €	1 536 €
100 000 € < CA/rec ≤ 250 000 €	1 592 €
250 000 € < CA/rec ≤ 500 000 €	1 555 €
CA/rec > 500 000 €	1 598 €

Toutefois, en cas de fixation des niveaux de base minimum de CFE pour 2018 par délibération prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, il est également possible, pour chaque catégorie de redevable, et sous réserve que le rapport entre la plus faible des bases minimum de CFE appliqué en 2017 et le nouveau barème fixé pour 2018, soit inférieur à 80 %, de réaliser une intégration fiscale progressive sur une durée à définir (maximum 10 ans).

Compte tenu de la structure des bases minimum communales appliquées en 2017 sur le territoire de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, le Bureau propose au Conseil de Communauté :

1. de fixer en 2018 les montants des bases minimum de CFE comme suit :

Montant du chiffre d'affaires ou de recettes	Bases minimum
CA/rec ≤ 10 000 €	514 €
10 000 € < CA/rec ≤ 32 600 €	1 027 €
32 600 € < CA/rec ≤ 100 000 €	1 536 €
100 000 € < CA/rec ≤ 250 000 €	1 600 €
250 000 € < CA/rec ≤ 500 000 €	1 600 €
CA/rec > 500 000 €	1 600 €

2. d'instaurer l'intégration fiscale progressive des montants de bases minimum pour chacune des tranches de chiffres d'affaires ou de recettes,

3. de fixer la durée de cette intégration à 7 ans à compter de 2018.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve ces propositions.

-----

Rapporteur : M. Girny

#### **04. Dotation de solidarité communautaire**

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION est issue de la fusion de 3 EPCI à forts écarts de richesse (supérieur à 40 % pour leurs potentiels financiers agrégés).

De ce fait, la dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau propose au Conseil de Communauté :

1. de fixer l'enveloppe annuelle de la DSC à un maximum de 500 000 €

2. que, pour bénéficier de la DSC, les Communes membres doivent avoir :

- Un revenu par habitant inférieur au revenu moyen par habitant de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ouvrant droit à la part « revenu » de la DSC
- Un potentiel financier par habitant inférieur à 70 % du potentiel financier par habitant de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, ouvrant droit à la part « potentiel fiscal » de la DSC

3. que le montant de référence de la DSC par habitant pour valoriser l'écart de revenu soit fixé à 2 €

4. que le montant de référence de la DSC par habitant pour valoriser l'insuffisance de potentiel financier soit fixé à 10 €

5. que soient pris en compte les critères complémentaires suivants :

- La DSC de la Commune ne pourra pas être inférieure à la contribution payée par la Commune au SDIS (concerne les Communes de l'ex CCPSi et de l'ex CCPSu, les contributions au SDIS des Communes de la CA3F étant déjà prises en charge par la CA3F)

- La DSC de la Commune sera réduite du montant de sa contribution au SICES prise en charge dès 2017 par SAINT-LOUIS AGGLOMERATION sans transfert de charges (concerne les Communes de l'ex CCPSu).

Par application de ces critères, la DSC à verser aux Communes membres de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION serait répartie comme suit :

	DSC finales (en €) 2017
Sierentz	42 170
Landser	37 802
Schlierbach	26 461
Uffheim	20 838
Rantzwiller	19 761
Helfrantzkirch	16 066
Koetzingue	16 501
Steinbrunn-le-haut	16 012
Kappelen	13 830
Waltenheim	15 284
Wahlbach	12 531
Magstatt-le-bas	14 665
Geispitzen	10 066
Zaessingue	11 129
Brinckheim	8 537
Stetten	10 164
Magstatt-le-Haut	8 212
	<b>300 029</b>
Hagenthal-le-Bas	12 314
Leymen	13 832
Attenschwiller	11 628
Folgensbourg	11 401
Wentzwiller	6 792
Michelbach-le-Bas	10 021
Ranspach-le-Bas	5 678
Hagenthal-le-Haut	7 218
Michelbach-le-Haut	8 584
Ranspach-le-Haut	8 686
Neuwiller	2 749
Knoeringue	4 996
Liebenswiller	2 200
	<b>106 100</b>
Saint-Louis	53 898
Huningue	16 654
Kembs	-
Blotzheim	-
Village-Neuf	-
Bartenheim	-
Hégenheim	-
Hésingue	-
Rosenau	-
Buschwiller	10 287
	<b>80 839</b>
	<b>486 968</b>

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve ces propositions.

## **05. Attribution de divers fonds de concours et subventions**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- une subvention de fonctionnement de 2 000 € au CADPA Huningue au titre du financement de l'organisation du Championnat de France des Clubs de Canoë-Kayak Slalom au Parc des Eaux Vives de Huningue les 7 et 8 octobre 2017.
- une subvention de fonctionnement de 674 € au Centre Socio-Culturel de Saint-Louis au titre du développement des capacités d'accueil et de l'offre de prestations du lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP). Cette subvention est complémentaire à celle allouée le 28 juin 2017 par le Conseil de Communauté pour un montant de 3 624 € dans le cadre des aides accordées au titre des crédits spécifiques à la Politique de la Ville.
- Une subvention d'investissement de 14 970 € à l'Association Saint-Vincent de Paul de Saint-Louis pour financer l'acquisition d'un bloc sanitaire destiné au foyer des sans-abris localisé 10 rue des Prés à Saint-Louis.
- Un fonds de concours de 4 628 € à la Commune de Village-Neuf au titre du financement de travaux de sécurisation et modernisation des équipements d'éclairage public du chemin cyclable «Schafweg » qui dessert le Collège Gérard de Nerval, la piscine couverte et les deux salles de sport de Saint-Louis Agglomération localisés rue de Michelfelden à Village-Neuf.

-----

Rapporteur : M. Girny

## **06. Budget Principal 2017 - Décision Modificative**

La Société ONYX Est, en charge de la collecte du carton des artisans-commerçants sur la période 2011-2014 a adressé, le 28 novembre 2014, à la Communauté de Communes des Trois Frontières une facture d'un montant de 203 498,93 € H.T. relative à des prestations réalisées cumulées et non facturées depuis 2011 dans le cadre du marché portant sur la collecte en question.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et jusqu'au mois de juillet 2014, les services de ONYX Est ont établi des factures erronées par rapport aux dispositions du marché sans qu'à aucun moment ces erreurs n'aient été détectées ni par les services communautaires, ni par la Trésorerie de Saint-Louis.

Dans un premier temps, des solutions à l'amiable ont été évoquées et proposées afin de prendre en compte les intérêts de chacune des parties.

La Société ONYX Est n'a pas souhaité s'engager sur cette voie et a saisi le Tribunal compétent.

Ce dernier vient de condamner Saint-Louis Agglomération à verser à la Société ONYX Est le montant du manque à gagner soit 205 934,11 € T.T.C en assortissant cette somme des intérêts contractuels prévus à l'article 6.3 du CCATP du marché.

Ces intérêts contractuels s'élèvent à 41 437,40 € auxquels il faut ajouter une somme de 1 500 € au titre des frais irrépétibles soit une dépense totale de 42 937,40 € à imputer sur le chapitre 67 (charges exceptionnelles) du budget principal.

Les crédits prévus sur le compte 67 du Budget Primitif 2017 sont insuffisants pour mandater cette dépense. Le Conseil de Communauté approuve la décision budgétaire modificative (n° 1 / 2017) consistant en un transfert de crédits soit :

Chapitre 67	Chapitre 011
- charges exceptionnelles -	- charges à caractère général -
+ 43 000 €	- 43 000 €

-----  
 Rapporteur : M. Girny

#### **07. Attribution de l'indemnité de conseil au comptable public**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'attribuer à M. Luc Rousset l'indemnité de conseil, à titre personnel, au taux plein, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

-----  
 Rapporteur : M. Kielwasser

#### **08. Apport en compte courant d'associé à la Société d'Economie Mixte d'Investissement pour la Clinique des Trois Frontières - Maintien de l'apport pour une durée supplémentaire de 2 ans**

Mme Christèle WILLER, MM. Alain GIRNY, Gaston LATSCHA, Jean-Marie BELLIARD, Jean-Marc DEICHTMANN, Denis WIEDERKEHR, Jean-Marie ZOELLE, ne prennent pas part au vote.

En application des dispositions d'une convention en date du 2 avril 2015 signée par le Président habilité par délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Trois Frontières en date du 25 février 2015, la Communauté de Communes des Trois Frontières a versé à la SEMDIC un apport en compte courant d'un montant de 384 000 €.

L'article 3 de la convention stipule que sur demande expresse de la SEMDIC et après approbation du Conseil de Communauté, l'apport peut être maintenu pour une durée supplémentaire de deux ans avec une échéance au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Par courrier du 14 août 2017, la SEMDIC demande à faire usage de cette possibilité de prolongation de deux ans de l'apport en compte courant pour son montant initial de 384 000 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité approuve cette proposition.

-----

Rapporteur : M. Girny

## **09. Domiciliation juridique et commerciale au sein de l'Espace Entreprises "La Pépinière"**

### Domiciliation juridique au sein de l'Espace Entreprises "La Pépinière"

La domiciliation juridique permet au créateur d'entreprise d'immatriculer le siège social de sa société à l'adresse de l'Espace Entreprises "La Pépinière". Cette adresse doit être déclarée au centre de formalités des entreprises lors de son immatriculation.

### Domiciliation commerciale au sein de l'Espace Entreprises "La Pépinière"

La domiciliation commerciale permet au chef d'entreprise de posséder une véritable adresse professionnelle pour sa société différente de son adresse de siège social.

### Modalités de mise en œuvre des services de domiciliation juridique et commerciale

La domiciliation doit rester une activité complémentaire de l'Espace Entreprises "la Pépinière".

Aussi il est proposé de l'encadrer en limitant :

- à 10 le nombre maximum d'entreprises qui pourront bénéficier d'un contrat de domiciliation juridique ou commercial ;
- à 36 mois la durée maximale de domiciliation d'une entreprise au sein de l'infrastructure.

Saint-Louis Agglomération sélectionnera les candidatures sur avis du comité d'agrément.

### Modalités financières des services de domiciliation juridique et commerciale

Il est proposé d'aligner la redevance versée par les entreprises domiciliées juridiquement ou commercialement sur le montant du forfait de services mensuel hors taxes facturé aux entreprises hébergées, soit 70 € mensuels hors taxes et d'exiger le versement d'un dépôt de garantie de 250 € HT.

Le forfait de services comprend des frais administratifs de gestion de l'infrastructure, la mise à disposition des espaces mutualisés et de leurs équipements, l'accompagnement collectif et individuel.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la mise en œuvre des services de domiciliation juridique et commerciale d'entreprises au sein de l'Espace Entreprises "La Pépinière", sise 4 Allée de la Hardt à 68440 Schlierbach ;
- valide les modalités de mise en œuvre et les modalités financières des services de domiciliation juridique et commerciale ;
- autorise M. le Président à solliciter l'agrément préfectoral d'une personne morale française de droit public fournissant une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers et à signer l'intégralité des documents composant le dossier de demande dudit agrément.

-----

Rapporteur : M. Deichtmann

**10. Convention de prestation de service entre SAINT-LOUIS AGGLOMERATION et ses communes membres pour la distribution du magazine communautaire**

Pour assurer une diffusion optimale du magazine d'information auprès des habitants de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, il est proposé d'en confier la distribution aux services municipaux des Communes membres moyennant le tarif de 0,30 € par exemplaire.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Président à signer la convention de prestation de service à passer à cet effet avec les Communes membres.

-----

Rapporteur : M. Girny

**11. Médiathèque « La Citadelle » : convention d'accueil des bibliothécaires volontaires**

Il est nécessaire de mettre en place une convention d'accueil des bibliothécaires volontaires qui a pour objet de régler les modalités juridiques de ce bénévolat et de formaliser leurs conditions de travail au sein de la Médiathèque intercommunale « La Citadelle ».

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, autorise le Président à signer, avec chaque bibliothécaire bénévole, une convention d'accueil.

-----

Rapporteur : M. Zoellé

**12. Offre de concours en vue de travaux de sécurisation dans la ZI de Huningue**

A l'occasion de la mise en accessibilité de l'arrêt du bus « ZI Sud » Rue de la Chapelle à Huningue, les entreprises du site - Delpharm, Novartis, Elanco, BASF et TFL -ont demandé l'exécution de travaux complémentaires pour améliorer la sécurité des piétons sachant que le coût de ces travaux supplémentaires, d'un montant TTC de 24 876,50 €, serait réparti entre elles à parts égales.

Ainsi, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de refacturer à chaque entreprise la part qui lui revient de payer, soit un montant de 4 975,30 € par entreprise, il y a lieu de passer avec chaque entreprise, une convention valant offre de concours dont le projet est annexé à la présente délibération.

En conséquence, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte l'offre de concours des entreprises de la ZI Sud de Huningue selon les modalités formalisées dans la convention,
- approuve la convention qui détermine les modalités de cette offre de concours,
- autorise le Président à signer ladite convention avec chacune des entreprises concernées.

-----

Rapporteur : M. Tritsch

**13. Assainissement : Consultation sur le projet de modification des statuts du SMRA**

La Communauté des Communes des 3 Frontières a adhéré au Syndicat Mixte de Recyclage Agricole (SMRA) par délibération en date du 26 septembre 2007.

Suite à la récente réorganisation des compétences entre collectivités dans le cadre de la mise en application de la Loi NOTRe, notamment, et à l'extension des possibilités de retour au sol à d'autres matières fertilisantes d'origine résiduaire, il est nécessaire de modifier certaines dispositions des statuts du Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin, auquel notre collectivité a adhéré.

Le Bureau du SMRA68, réuni en séance le 6 juillet 2017, a donc adopté, à l'unanimité, une proposition de modification de ses statuts.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin tels que présentés.

-----

Rapporteur : M. Tritsch

**14. Assainissement - Passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation de branchements particuliers et de petites extensions à raccorder sur le réseau d'assainissement - Période 2017 - 2021.**

La Communauté des Communes des 3 Frontières a conclu le 22 octobre 2014 un marché à bons de commande avec le groupement d'entreprises Travaux Publics des 3 Frontières/SOGEA Est BTP pour la réalisation des branchements particuliers et de petites extensions à raccorder sur les réseaux d'assainissement.

Ce marché conclu pour une période de 3 ans vient à expiration au 31 décembre 2017.

Il est proposé de mettre en place un nouveau marché pour la réalisation des branchements particuliers et de petites extensions à raccorder sur le réseau assainissement, dans les mêmes conditions techniques, qui couvrira la période 2018 - 2021, avec les seuils financiers suivants, pour les 4 ans :

- montant minimum des travaux : 500 000,00 €
- montant maximum des travaux : 2 000 000,00 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise le lancement de la procédure d'attribution, faite dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics ;
- autorise le Président à signer le marché correspondant, à l'issue de la consultation des entreprises.

Rapporteur : M. Tritsch

**15. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Commune de Bartenheim pour la réalisation des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement du tronçon Est de la rue Saint-Nicolas.**

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre par la Commune de Bartenheim des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement du tronçon Est de la Rue Saint-Nicolas a été signée le 10 juillet 2015.

Le présent avenant n° 2 a pour objet de modifier les règles de refacturation des travaux considérés à SAINT-LOUIS AGGLOMERATION par la commune, qui s'effectueront en montant TTC et non HT comme prévu à l'origine.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le projet d'avenant n° 2 ;
- autorise le Président à signer ledit avenant n° 2 et tous les documents relatifs à ce projet.

-----  
Rapporteur : M. Latscha

**16. Service des Déchets Ménagers : Passation d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4)**

Le Plan Départemental des Déchets prévoit que les biodéchets issus du secteur Trois Frontières (fraction fermentescible des ordures ménagères et déchets verts) soient traités par voie de compostage sur l'unité de traitement du Syndicat Mixte du Secteur 4 situé à Aspach-le Haut.

La convention qui est soumise au Conseil prévoit ainsi notamment l'obligation pour le SM4 de traiter les biodéchets de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION sur sa plateforme de compostage conformément à la réglementation en vigueur. Pour Saint-Louis Agglomération, la convention prévoit l'engagement à apporter ses biodéchets à l'unité de traitement et de valorisation du SM4 en surveillant la qualité du tri de manière à éviter au mieux la présence d'éléments non compostables.

Cette prestation de service est rémunérée au prorata des tonnages effectivement reçus sur la base d'un coût de traitement calculé chaque année et déterminé à partir des dépenses d'exploitation de l'unité de compostage.

A titre indicatif, pour l'année 2017, le coût à la tonne s'établirait à 66 € net de taxe ainsi soit, pour un tonnage estimé à 5 000 tonnes, un coût de traitement prévu de 330 000 €.

Cette convention serait conclue pour une durée deux ans. Du du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019. Une prolongation pour deux années supplémentaires pourrait le cas échéant, être mise en œuvre.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- autorise le Président à signer ladite convention avec le SM4.
-

Rapporteur : M. Latscha

**17. Lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2018-2022 de Saint-Louis Agglomération**

Suite à la création de Saint-Louis Agglomération par la fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, il convient d'adopter un programme local de prévention des déchets unique à l'ensemble de son territoire.

Le nouveau PLPDMA intègre l'objectif fixé par la loi d'une diminution de 10% des DMA entre 2010 et 2020.

Le PLPDMA proposé se décline en 4 volets et contient :

- Un état des lieux qui :
  - o Recense l'ensemble des acteurs concernés,
  - o Identifie les types et quantités de DMA produits ainsi que les gisements prioritaires et les opportunités d'action,
  - o Rappelle les mesures d'ores et déjà menées en faveur de la prévention des DMA ;
- Les objectifs de réduction des DMA ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
  - o L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent,
  - o La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires,
  - o L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre,
- Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme. 1/2

Le projet de programme local de prévention est consultable au siège de Saint-Louis Agglomération, pendant les horaires d'ouverture, et fera l'objet d'une consultation du public conformément aux dispositions de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement. A l'issue de cette consultation, l'adoption du projet définitif fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le lancement de la procédure d'élaboration du PLPDMA 2018-2022 de Saint-Louis Agglomération ;
- désigne la Commission Environnement comme étant la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA ;
- désigne M. Gaston Latscha, Vice-Président en charge des affaires relevant de l'environnement, comme élu référent du PLPDMA de Saint-Louis Agglomération ;
- décide d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de Saint-Louis Agglomération ;
- autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'élaboration du PLPDMA.

-----

Rapporteur : M. Litzler

**18. Pilotage de la démarche de labellisation Cit'ergie**

Saint-Louis Agglomération poursuit son engagement dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

Suite à la fusion et à la création de la communauté d'agglomération, il est proposé de modifier la composition du Comité de Pilotage et du Comité technique de suivi de cette élection :

**Elu référent** : M. Thierry LITZLER, Vice-président en charge de l'énergie et du climat.

**Chef de projet Cit'ergie** : Mme Marion PREFOL

Les membres du comité de pilotage proposés sont les suivants :

- M. Alain GIRNY, Président de Saint-Louis Agglomération
- M. Thierry LITZLER, Vice-président en charge de l'énergie et du climat, élu référent pour la démarche Cit'ergie et Président du COPIL
- M. Jean-Marc DEICHTMANN, Vice-président en charge des affaires transfrontalières et de la communication ou son/sa suppléant(e)
- M. Jean-Paul MEYER, Vice-président en charge de l'habitat et du patrimoine ou son/sa suppléant(e)
- M. Bernard TRITSCH, Vice-président en charge de l'assainissement ou son/sa suppléant(e)
- M. Jacques GINTHER, Vice-président en charge du patrimoine et des infrastructures ou son/sa suppléant(e)
- M. Gaston LATSCHA, Vice-président en charge de l'environnement ou son/sa suppléant(e)
- M. Jean-Marie ZOELLÉ, Vice-président en charge des transports ou son/sa suppléant(e)
- M. Martin WELTÉ, en charge du sport ou son/sa suppléant(e)
- M. Jean-Marie BELLARD, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire ou son/sa suppléant(e)
- M. Denis WIEDERKEHR, Vice-président en charge de la culture et de la maison de santé ou son/sa suppléant(e)
- M. Gérard BURGET, Vice-président en charge de l'Eau et GEMAPI ou son/sa suppléant(e)
- M. Daniel ADRIAN, Vice-président en charge de la mutualisation, de la proximité et de l'équilibre territorial ou son/sa suppléant(e)
- M. Pierre PFENDLER, en charge du développement rural ou son/sa suppléant(e)
- M. Philippe KNIBIELY, élu référent Cit'ergie pour la Ville de Saint-Louis ou son/sa suppléant(e)
- Un(e) représentant(e) élu(e) de la Commission Energie Climat ou son/sa suppléant(e)
- M. Jean-Pierre BEHAXETEGUY, représentant de l'ADEME
- Mme Géraldine ROUSSELLE, Conseillère Cit'ergie
- M. Jaouad BOUDOUAZ, chef de projet Cit'ergie Ville de Saint-Louis

*Membres associés :*

- M. Claude DANNER, Directeur Général des Services
- Mme Catherine WISS, Directrice Générale Adjointe
- M. Fabien LARMENIER, Directeur Général Adjoint
- M. Etienne HEINRICH, Directeur Général Adjoint
- Mme Marion PREFOL, chef de projet Cit'ergie Saint-Louis Agglomération \_

Les membres du comité technique proposés sont les suivants :

- M. Jean-François VUILLEMARD, responsable du service Patrimoine-Infrastructures
- M. Florian GUTRON, responsable du service Environnement-Déchets
- M. Bruno LUSY, responsable du service Eau-Assainissement
- M. David PARISOT, adjoint au responsable du service Eau-Assainissement
- M. Hubert VAXELAIRE, responsable du service Transport
- M. Nicolas LEMAIRE, adjoint au responsable du service Sports
- Mme Geneviève LYAUTEY, responsable de l'aménagement du territoire
- Mme Sophie THORAVAL, chargée de mission Habitat-Politique de la Ville
- M. Guillaume BENOIT, responsable du service Urbanisme-Affaires Transfrontalières
  
- Mme Catherine GOUTTEFARDE, chargée de mission Développement économique-Pépinières
- M. Vincent LICHTLÉ, responsable du pôle de proximité de Sierentz
- Mme Anne HOFFER, responsable du pôle de proximité de Folgenschbourg
- Les autres pilotes d'actions Cit'ergie, en tant que de besoin
- M. Jaouad BOUDOUAZ, chef de projet Cit'ergie Ville de Saint-Louis
- Mme Géraldine ROUSSELLE, Conseillère Cit'ergie

*Membres associés :*

- M. Claude DANNER, Directeur Général des Services
- Mme Catherine WISS, Directrice Générale Adjointe
- M. Fabien LARMENIER, Directeur Général Adjoint
- M. Etienne HEINRICH, Directeur Général Adjoint
- Mme Marion PREFOL, chef de projet Cit'ergie Saint-Louis Agglomération

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les modifications des compositions du comité de pilotage et du comité technique, tels que proposés ci-dessus, afin de piloter et mettre en œuvre la démarche de labellisation Cit'ergie sur la période 2017-2020.

-----  
Rapporteur : M. Girny

## **19. Adhésion de Saint-Louis Agglomération à la Fédération nationale des SCOT**

La Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver Saint-Louis Agglomération à rejoindre la Fédération nationale des SCOT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, il est opportun qu'elle adhère à cette Fédération. La cotisation pour l'année 2017 s'élèverait, compte tenu de la population du périmètre de notre SCOT et d'un abattement de 50 % vu la date d'adhésion, à 390 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la Fédération nationale des SCOT à compter de l'année 2017 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des SCOT ;
- désigne Monsieur BELLIARD Jean-Marie pour représenter Saint-Louis Agglomération au sein de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT ;
- désigne Monsieur GIRNY Alain pour remplacer Monsieur BELLIARD Jean-Marie, en cas d'empêchement, pour participer à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCOT ;
- charge le Président de la mise en œuvre de la délibération.

-----

Rapporteur : M. Girny

**20. Modification d'un représentant suppléant de Saint-Louis Agglomération auprès de la Commission Consultative de l'Aéroport**

M. Philippe KNIBIELY ne prend pas part au vote.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, la désignation des délégués a lieu au vote à main levée, approuvé à l'unanimité du Conseil.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne M. Philippe KNIBIELY, en remplacement de M. Jean-Marie ZOELLE, comme représentant de Saint-Louis Agglomération auprès de la Commission Consultative de l'Aéroport.

-----

Rapporteur : M. Girny

**21. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibération du 18 janvier 2017**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2017, en application de la délégation de principe accordée par délibération du 18 janvier 2017 :

**Point 1-4 des délégations - Convenir des missions et rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts et procéder aux règlements correspondants :**

- Mandat donné à la société ARCHIVES GENEALOGIQUES ANDRIVEAU en vue de la recherche d'héritiers d'une parcelle situé dans la Zone d'Activité dite du Technoparc à Hésingue

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Signature de conventions avec un artiste pour 9 interventions musicales au RAM Huningue - montant 1 080,00 € TTC
- Signature d'une modification de marché portant prolongation des délais et augmentation de la masse des travaux dans le cadre du marché relatif à la réorganisation des réseaux d'assainissement Rue de Hagenthal à Hégenheim - montant de la modification 50 400,30 € TTC
- Signatures de deux marchés subséquents à l'accord-cadre relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel (marché groupé avec certaines communes membres) - lot 1 conclu avec la société TOTAL ENERGIE GAZ et lot 2 conclu avec la société REGIONGAZ
- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création de la piste cyclable entre Bartenheim et Rosenau - attribué au Cabinet MERLIN pour un montant de 17 976,00 € TTC
- Signature d'une modification de marché pour la pose de postes de chloration dans le cadre du marché d'optimisation du suivi de la qualité de l'eau potable sur l'ancien périmètre de la CCP Sierentz conclu avec la société CERIA - montant de la modification 8 733,60 € TTC
- Signature de marchés pour l'entretien et le nettoyage de bâtiments de SLA (de la date de notification au 31 décembre 2017) :
  - Lot 1 : nettoyage du Siège, des bâtiments du Palmrain, du RAM Huningue et de la Passerelle des 3 Pays - attribué à la société ONET Services pour un montant total de 33 655,10 € TTC
  - Lot 2 : remplacement du personnel de SLA pour le nettoyage des locaux du Reflet, de la MHA et du Centre technique du Patrimoine - attribué à la société ONET dans limites de commandes suivantes minimum 200 € HT - maximum 7 000 € HT
- Signature d'un avenant au marché assistance à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et conception / réalisation de supports d'information (marché à bons de commande) pour la mise en place de prix nouveaux relatifs à l'impression du rapport d'activités
- Signature d'un avenant au marché relatif à l'accompagnement de la mise en place de la CLECT de SLA en vue d'une prolongation de délai de la mission
- Signature d'un marché de fourniture et pose de mobilier dans le cadre du réaménagement des locaux du Siège - attribué à la société ESPACE BUREAUX pour un montant de 38 431,20 € TTC
- Signature d'un marché de fourniture et d'installation de téléphonie IP pour le Siège et le Reflet de Saint-Louis Agglomération- attribué à la société CLEMESSY pour un montant de 21 311,49 € TTC
- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création de la piste cyclable entre Blotzheim et Michelbach-le Bas - attribué au Cabinet MERLIN pour un montant de 10 800,00 € TTC
- Signature d'un avenant au marché impression du magazine intercommunal d'information et de divers supports de communication - ajout de prix nouveaux pour l'impression d'affiches
- Signature d'un marché pour le renouvellement du réseau d'assainissement rue de Buschwiller à Hégenheim - attribué à la société OLRV ARKEDIA pour un montant estimatif de 606 661,54 € TTC

- Signature d'un marché de travaux de sécurisation AEP - liaison eau potable entre Kappelen et Brinckheim - attribué à la société SOGEA EST pour un montant de 260 707,86 € TTC
- Signature d'une modification de marché au lot 01 VRD du marché de construction d'un atelier à Attenschwiller, conclu avec la société TP WIEDMER, en vue de l'ajout de prestations nouvelles, la diminution de quantités et la prolongation du délai - montant de la modification 7 789,20 € TTC
- Signature d'une modification de marché au lot 02 Gros Œuvre du marché de construction d'un atelier à Attenschwiller, conclu avec la société FUETTERER en vue de l'ajout de prestations nouvelles et des travaux devenus nécessaires - montant de la modification 4 015,15 € TTC
- Signature d'une modification de marché au lot 06 Menuiserie extérieure du marché de construction d'un atelier à Attenschwiller, conclu avec la société KLEINHENNY, en vue de l'ajout de prestations nouvelles - montant de la modification 2 746,80 € TTC
- Signature d'une modification de marché au lot 09 Electricité du marché de construction d'un atelier à Attenschwiller, conclu avec la société KOCH électricité, en vue de l'ajout de prestations nouvelles - montant de la modification 1 680,00 € TTC
- Signature d'une modification de marché au lot 11 Sanitaire du marché de construction d'un atelier à Attenschwiller, conclu avec la société HABE ET FILS, en vue de l'ajout de prestations nouvelles, la diminution de quantités et la prolongation du délai - montant de la modification 677,95 € TTC
- Signature de modifications de marché aux lots 01 à 17 du marché de construction d'un atelier à Attenschwiller, en vue d'une prolongation du délai des travaux
- Signature d'un avenant au marché pour la rénovation énergétique du bâtiment du Pôle de Sierentz - ajout d'un co-traitant
- Signature d'un avenant au marché assistance à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et conception / réalisation de supports d'information (marché à bons de commande) pour la mise en place de prix nouveaux relatifs à des prestations de communication relatives à des manifestations soutenues par SLA
- Acceptation d'un sous-traitant au marché de travaux - renouvellement de réseau d'assainissement - Rue de Buschwiller à Hégenheim
- Signature d'un marché pour l'entretien et le nettoyage de bâtiments du Pôle Sundgau (du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017) - attribué à la société SPRINGINSFELD pour un montant estimatif de 5 879,00 €

*Point 2-1-3 des délégations - Approuver tous avenants de prorogation, n'impliquant aucune participation financière supplémentaire pour la Communauté d'Agglomération, de toutes conventions adoptées préalablement par le Conseil de Communauté :*

- Prorogation de 6 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2017) de la convention de gestion temporaire de services pour l'exercice de la compétence "aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage" conclue avec la Ville de Saint-Louis.

*Point 3-4 des délégations - Créer, modifier, et supprimer les régies comptables de recettes et d'avance nécessaires au fonctionnement des services communautaires :*

- Suppression d'une régie de recettes et d'avances instituée auprès du service jeunesse de Saint-Louis Agglomération à Attenschwiller
- Arrêté portant cessation des fonctions de régisseurs intérimaires de la régie de recettes auprès du service enfance de Saint-Louis Agglomération à Hagenthal le Bas et Ranspach le Bas

Point 3-6 des délégations - Décider l'adhésion à des organismes, sauf à des établissements publics et accepter le paiement des cotisations correspondantes :

- Signature d'une convention de partenariat avec l'ADIL 68 - montant 23 000 €
- Signature d'une convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de la Politique de la Ville signée avec l'ORIV pour un montant de 6 800 €
- 

Point 4-3 des délégations - Approuver toutes conventions d'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération, inférieure ou égale à douze ans (hors fixation des tarifs ou redevances), ainsi que leurs avenants, excepté celles constitutives de droits réels au sens des articles L1311-5 et suivants du CGCT :

- Avenants à des conventions temporaires d'occupation du Domaine Public Fluvial par des ouvrages d'assainissement en vue de la prise en compte de la modification de raisons sociale de l'une des parties

Point 4-3 des délégations - Approuver toutes conventions d'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération, inférieure ou égale à douze ans (hors fixation des tarifs ou redevances), ainsi que leurs avenants, excepté celles constitutives de droits réels au sens des articles L1311-5 et suivants du CGCT :

- Mises à disposition des installations sportives de SLA à divers associations et établissements scolaires

Point 4-6 des délégations - Décider la réforme et l'aliénation des biens mobiliers en deçà de 50 000 € y compris par mise aux enchères publiques :

- Conventions de mise à disposition de mini-bus au profit de diverses associations

Point 4-12 des délégations - Emettre des avis sur les plans locaux d'urbanisme en qualité d'autorité organisatrice des transports, d'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat et de schéma de cohérence territoriale tel que prévu aux articles L153-16, L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme :

- Avis favorable sur le projet de PLU arrêté d'Helfrantzkirch au regard du SCOT

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 238 405,60 € TTC en section de fonctionnement
- 1 329 657,57 € TTC en section d'investissement.

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2017 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 18 janvier 2017.

-----

## **22. Communication de la liste des marchés publics en 2016**

-----

La liste des marchés publics en 2016 est communiquée aux membres du Conseil de Communauté.

-----

Personne ne demandant plus la parole, M. Girny, lève la séance à 19 H 00.